

# Bulletin provincial



N°28

2006

12 OCTOBRE

## SOMMAIRE

*Page*

### TUTELLE ADMINISTRATIVE

#### Fonction publique :

PECQ : Délibération du Conseil communal – non-approbation d’adopter le règlement de travail.	620
SENEFFE : Délibération du Conseil communal – approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal.	621
SENEFFE : Délibération du Conseil communal – approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.	622
TOURNAI : Délibération du Conseil communal – approbation d’arrêter le nouveau statut pécuniaire.	623
TOURNAI : Délibération du Conseil communal – non-approbation du nouveau statut administratif général.	624
TOURNAI : Délibération du Conseil communal – approbation de la modification du statut administratif en appliquant le régime de vacances annuelles.	625
CELLES : Délibération du Conseil communal – approbation de créer une régie communale.	626
BERNISSART : Délibération du Conseil communal – approbation de reconduire jusqu’au 31/12/2007 le droit de départ anticipé à mi-temps.	627
BERNISSART : Délibération du Conseil communal – approbation de la fixation du pourcentage d’augmentation du pécule de vacances au personnel communal.	628
BERNISSART : Délibération du Conseil communal – non-approbation en ce qui concerne l’annexe relative au personnel contractuel.	629
BRUNHAUT : Délibération du Conseil communal – approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal.	630
CELLES : Délibération du Conseil communal – non-approbation de revoir le statut pécuniaire du personnel communal en prévoyant un phasage du pécule de vacances.	631
CELLES : Délibération du Conseil communal – approbation d’octroyer une revalorisation barémique de 1%	632
CELLES : Délibération du Conseil communal – approbation de ramener à 15 ans l’amplitude de l’échelle du secrétaire communal.	633
CELLES : Délibération du Conseil communal – approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.	634
COLFONTAINE : Délibération du Conseil communal – approbation d’arrêter le règlement de travail.	635
ELLEZELLES : Délibération du Conseil communal – non-approbation d’arrêter le règlement de travail.	636

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57062/TS30/2006.1/RT/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : PECQ : Délibération du Conseil communal – Non Approbation d’adopter le règlement de travail.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 15 juin 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N’A PAS APPROUVE la délibération du 13 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de PECQ a décidé d’adopter un règlement de travail.

Mons, le 15/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l’article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52063/TS30/2006.3/SPMD/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SENEFFE : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 08 juin 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 03 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de SENEFFE a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal – échelle D4 pour le personnel ouvrier.

Mons, le 08/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/52063/TS30/2006.2/SAM/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : SENEFFE : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 08 juin 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 03 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de SENEFFE a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne le personnel ouvrier pour l'échelle D4.

Mons, le 08/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57081/TS30/2006.3/SPMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : TOURNAI : Délibération du Conseil communal – Approbation d' arrêter le nouveau statut pécuniaire.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 11 mai 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 27 mars 2006 par laquelle le Conseil communal de TOURNAI a décidé d' arrêter le nouveau statut pécuniaire du personnel communal.

Mons, le 11/05/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57081/TS30/2006.2/SAMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : TOURNAI : Délibération du Conseil communal – Non Approbation en ce qui concerne :

1. Le point 3, A du chapitre V, intitulé – EVALUATION
2. Le régime de la mobilité volontaire, tant qu'il s'applique aux titulaires des grades légaux
3. Les prérogatives suivantes accordées au Collège des Bourgmestre et Echevins
4. L'engagement des agents contractuels et contractuels subventionnés sans limitation à la mandature en cause
5. L'établissement des réserves de recrutement
6. La fixation anticipée de la fin du stage d'un agent, ELLES EST APPROUVEE pour le surplus.

## Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 18 mai 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N° A PAS APPROUVE la délibération du 27 mars 2006 par laquelle le Conseil communal de TOURNAI a décidé d'arrêter le nouveau statut administratif général.

Mons, le 18/05/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL.*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT.*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57081/TS30/2006.1/SAMC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : TOURNAI : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut administratif en appliquant le régime de vacances annuelles.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 27 février 2006 par laquelle le Conseil communal de TOURNAI a décidé de modifier le statut administratif en appliquant le régime de vacances annuelles du secteur public au personnel contractuel et stagiaire et d'autoriser un aménagement des congés en 2006 et 2007 suite à cette mesure.

Mons, le 06/04/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL,*  
*(s) Patrick MELIS.*

*LE PRESIDENT,*  
*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57018/TS30/2006.4/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CELLES : Délibération du Conseil communal - Approbation de créer une régie communale.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 18 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de CELLES a décidé de créer une régie communale autonome et d'en approuver les statuts.

En séance à Mons, le 15/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/51009/TS30/2006.1/SAMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BERNISSART : Délibération du Conseil communal – Approbation de reconduire jusqu’au 31 décembre 2007 le droit de départ anticipé à mi-temps.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 15 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de BERNISSART a décidé de reconduire jusqu’au 31 décembre 2007 le droit au départ anticipé à mi-temps et de fixer le montant de la prime à attribuer aux agents qui font usage de ce droit.

En séance à Mons, le 06/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l’ article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16 juin 2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/51009/TS30/2006.2/SPMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BERNISSART : Délibération du Conseil communal – Approbation de la fixation du pourcentage d'augmentation du pécule de vacances au personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 15 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de BERNISSART a décidé de fixer comme suit le pourcentage d'augmentation du pécule de vacances du personnel communal :

- Pour l'année 2006 : 40%
- Pour l'année 2007 : 60%
- Pour l'année 2008 : 80%
- Pour l'année 2009 : 100%.

En séance à Mons, le 06/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/51009/TS30/2006.3/SPMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BERNISSART : Délibération du Conseil communal – Non Approbation en ce qui concerne l'annexe relative au personnel contractuel.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 19 juin 2006 par laquelle le Conseil communal de BERNISSART a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal, grades légaux exceptés, par revalorisation des barèmes de 1% au 1<sup>er</sup> juillet 2006. ELLE EST APPROUVEE POUR LE SURPLUS.

En séance à Mons, le 20/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57093/TS30/2006.1/SPMSC/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BRUNEAUT : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 29 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de BRUNEAUT a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en ce qui concerne le pécule de vacances.

En séance à Mons, le 15/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0351/57018/TS30/2006.1/SPMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CELLES : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de revoir le statut pécuniaire du personnel communal en prévoyant un phasage du pécule de vacances.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 18 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de CELLES a décidé de revoir le statut pécuniaire du personnel communal en prévoyant un phasage du pécule de vacances jusqu'en 2009 et un nouvel article 64 bis portant sur une prime exceptionnelle pro-méritée après 20 ans de services.

En séance à Mons, le 22/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57018/TS30/2006.2/SPMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CELLES : Délibération du Conseil communal - Approbation d'octroyer une revalorisation barémique de 1%.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 18 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de CELLES a décidé d'octroyer une revalorisation barémique de 1% avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En séance à Mons, le 22/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons  
N° E0353/57018/TS30/2006.3/SPMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CELLES : Délibération du Conseil communal – Approbation de ramener à 15 ans l'amplitude de l'échelle du secrétaire communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 18 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de CELLES a décidé de ramener à 15 ans l'amplitude de l'échelle de traitement applicable au secrétaire communal.

En séance à Mons, le 06/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/57018/TS30/2006.5/SAMS/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : CELLES : Délibération du Conseil communal - Approbation de la modification du statut administratif du personnel communal.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 18 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de CELLES a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal.

En séance à Mons, le 22/06/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/53082/TS30/2006.1/RT/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : COLFONTAINE : Délibération du Conseil communal - Approbation d'arrêter le règlement de travail.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 20 juin 2006 par laquelle le Conseil communal de COLFONTAINE a décidé d'arrêter le règlement de travail du personnel communal.

En séance à Mons, le 20/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l' article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.  
N° E0353/51017/TS30/2006.2/RTB/OP

## TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ELLEZELLES : Délibération du Conseil communal – Non Approbation d’arrêter le règlement de travail.

### Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N’A PAS APPROUVE la délibération du 09 mai 2006 par laquelle le Conseil communal de ELLEZELLES a décidé d’arrêter le règlement de travail du personnel communal.

En séance à Mons, le 20/07/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*

Soit l’arrêté de la Députation permanente ci-dessus inséré au Bulletin provincial en vertu de l’ article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 28/09/2006

*LE GREFFIER PROVINCIAL*

*(s) Patrick MELIS*

*LE PRESIDENT*

*(s) Claude DURIEUX*